

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XIV

Québec, 8 mars 1902

No 29

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 449. — Les Quarante-Heures de la semaine, 449. — Le serment du Roi, 450. — Réflexions pour le carême, 450. — A l'Institut canadien de Québec, 452. — Chronique diocésaine, 452. — La vente des boissons enivrantes, 453. — Société du Parler canadien-français, 455. — Et tout cela pour rien !, 457. — La guerre des Juifs, 458. — Une découverte ethnologique, 459. — En Chine, 461. — Nos collègues classiques, 462. — Bibliographie, 463.

Calendrier

9	DIM.	vi	IV. du Car. <i>Kyr.</i> du Car. Vêp. de ce din., mém. du suiv. et de sainte Françoise Romaine (II Vêp.).
10	Lundi	tr	Les SS. 40 Martyrs.
11	Mardi	b	S. Thomas d'Aquin, conf. et docteur. (7)
12	Mercr.	b	S. Grégoire le Grand, pape et docteur.
13	Jendi	†vi	De la férie.
14	Vend.	r	Précieux Sang de N.-S. J.-C., <i>abl. maj.</i>
15	Samd.	†vi	De la férie. (On couvre de violet les croix et les images.)

Les Quarante-Heures de la semaine

10 mars, Ecole des Frères de Jacques-Cartier. — 11, Saint-Pacôme. — 13, Couvent de Saint-Raymond. — 15, Couvent de Saint-Gervais.

Le serment du Roi

Les sujets catholiques de l'empire britannique, en retour de leur loyauté, ne demandaient pourtant pas une si grande faveur ! Ce n'était pas un privilège qu'ils réclamaient ! Ils priaient seulement que, en montant sur le trône, Sa Majesté les traitât comme les membres des autres cultes et n'insultât pas à leurs croyances religieuses.

Eh bien, leurs supplications, qui sont venues si nombreuses de tous les coins de l'univers où flotte le drapeau anglais, n'ont pas été écoutées par le gouvernement de la métropole. Et, au mois de juin, le Roi se verra obligé de les outrager.

C'est le 14 février que le ministère Salisbury a dû avouer sa détermination de rester sourd aux prières des catholiques de l'Empire.

Ce jour-là, à la Chambre des Communes, M. Dillon voulut savoir si, en considération des sentiments des millions de sujets britanniques insultés par la Déclaration exigée du Roi le jour de son couronnement, le gouvernement se proposait de modifier la formule du serment royal. A plusieurs reprises le ministre, M. Balfour, répondit de façon évasive. Mais M. Dillon revint chaque fois à la charge, et finalement posa cette interrogation : « Dois-je comprendre que le gouvernement n'a aucunement l'intention de modifier la Déclaration ? » Le ministre répondit : « Nous n'avons certainement pas l'intention de proposer une loi à ce sujet avant le Couronnement. »

On dirait, depuis dix ans, que le temps s'en vient où il faudra feuilleter les vieux dictionnaires pour savoir ce que l'on entendait, jadis, par le « fair play » britannique.

Réflexions pour le carême

Une bonne mortification de Carême pour les personnes qui ne peuvent jeûner — et même pour les autres — c'est la

fidéli
déple
Mais
sollic
à troi
les re
Oui, c
ment,
tout c
mais,
et se
assist
disper
molles
sans l
tien n
c'est la
par là
à toi-
pieds l
ton rè
l'habit
Mais e
— Q
vos de
d'état,
essenti
en elle
moyens
près d'
devoirs
mais : c
fois on
mant à
tourner
dis mac
à débrc
Donc, t
plus me

fidélité courageuse (j'allais dire entêtée, tant on a besoin de déployer toute sa volonté pour cela !) à son règlement de vie. Mais d'abord en avez-vous un ? Il y a des personnes qui en sollicitent vingt fois de leur directeur, sans arriver, selon elles, à trouver jamais le bon. Le bon, c'est-à-dire le règlement qui les rendra saintes par lui-même et se fera observer tout seul ! Oui, c'est vrai : il y en a, je le répète, qui croient que le règlement, une fois mis sur le papier par l'homme de Dieu, prend tout de suite une vertu mystérieuse : avec lui, on va désormais, mécaniquement et sans l'ombre d'une difficulté, se lever et se coucher à telle heure exacte, faire oraison tous les jours, assister régulièrement à la messe, etc. O béni règlement, qui dispensera de la contrainte, donnera de l'énergie aux âmes molles, et répandra dans la vie toutes les douceurs spirituelles sans lesquelles Notre-Seigneur compte si peu ! . . . Pauvre chrétien naïf qui te leurras ainsi, sache donc que ton règlement, c'est le chemin devant toi avec le mot d'ordre qui te dit : passe par là, mais que ce n'est pas au chemin de marcher, que c'est à toi-même ! Ton règlement t'a marqué les étapes, mets les pieds l'un devant l'autre maintenant ! Va ! fais effort ! Comme ton règlement te fera accomplir le même effort tous les jours, l'habitude, c'est-à-dire la vertu, viendra. Dame ! cela coûte, oui. Mais en Carême . . .

— Quelque chose doit passer avant votre règlement, ce sont vos devoirs d'état. Ou plutôt l'accomplissement de vos devoirs d'état, voilà ce qui constituera, s'il est bien dressé, la partie essentielle de votre règlement. Ils commandent la règle, tout en elle dépend d'eux. Or, vous qui quêtez à tout venant des moyens de sanctification, persuadez-vous bien que l'on est très près d'être saint quand on accomplit dans la perfection ses devoirs d'état. Pénitence de Carême : les faire mieux que jamais : car prenez garde que ces devoirs-là sont ceux dont parfois on se dégoûte le plus. Toujours le même travail, assommant à la fin par sa continuité ! Toujours la même roue à tourner ; toujours le même mouvement machinal à faire ; je dis machinal même s'il est intellectuel, même si c'est un dossier à débrouiller, un commerce à conduire, une classe à faire ! Donc, toujours l'effort, et un effort où l'imagination ne peut plus mettre de prestige, tant il est répété ! Donc, pénitence t

O rudes, mais tout de même chers devoirs d'état, c'est donc vous les premiers qui me ferez bien faire mon Carême!

(*Bulletin religieux* de Rouen.)

A l'Institut canadien de Québec

Lundi dernier, le 3 mars, l'Institut inaugurerait de façon remarquable sa saison littéraire, en fournissant à l'élite québécoise l'occasion d'entendre M. de Nevers traiter ce sujet: « Les Anglais et nous. »

Personne n'aurait pu, avec une pareille autorité, faire entendre à notre public français d'aussi fortes vérités. Signalons, dans ce bref compte rendu, quelques-unes de ces pensées frappantes qu'on ne saurait trop proclamer :

Nos collègues classiques sont notre force. — C'est une erreur d'insister, autant qu'on le fait, sur la nécessité d'enseigner l'anglais dans nos écoles. — L'anglais n'est que bien peu nécessaire dans cette province aux neuf-dixièmes française. — C'est une idée fautive et une utopie, que de pousser à l'assimilation des races en ce pays. — C'est le français, et non l'anglais, qui a chance de devenir langue universelle. — Qu'on n'entende pas les Canadiens-Français parler anglais entre eux! Etc.

M. de Nevers, qui préférerait voir se continuer notre état politique actuel, est pourtant d'avis que dans vingt ans nous formerons partie des Etats-Unis. Il faut reconnaître, sans nous prononcer là-dessus, que l'annexion aux Etats-Unis ne nous fait plus peur comme il y a quelques années. — A qui la faute!

Chronique diocésaine

QUÉBEC

Jeudi, le 27 février, un câblegramme de S. G. Mgr l'Archevêque annonçait son heureuse arrivée au Havre, France, après une traversée « splendide. »

l'églie
cours
coïne
nelle.
félicit
d'avo
bois, r
tale.
née 18
dans l

—
R. P. J
de la
tendre
nier et
seigne
l'autre
dans l
— M
tel-Die
été élu
Marie
de l'A
leine,
Antoin

La r
conseils
graves,
la vraie
réglée c
en gros
Nous
dont Pi

— Ce même jour, Mgr H. Têtu a fait la bénédiction de l'église de Saint-Philémon (Bellochasse), au milieu d'un concours d'une douzaine de membres du clergé. La cérémonie, qui coïncidait avec l'ouverture des Quarante-Heures, a été solennelle. Monseigneur Têtu a fait le sermon, et en a profité pour féliciter chaleureusement les paroissiens de Saint-Philémon d'avoir élevé une si belle église qui, tout en étant construite en bois, ne laisse pas d'être d'une architecture presque monumentale. M. l'abbé Cl. Lévêque, curé de cette paroisse depuis l'année 1894, mérite aussi d'être signalé pour le zèle qu'il a déployé dans l'administration curiale.

— Après la prédication si intéressante et si apostolique du R. P. Alexis, supérieur des Capucins d'Ottawa, les paroissiens de la Basilique ont maintenant l'avantage et le plaisir d'entendre le R. P. Tél. Lord, S. J., qui a commencé dimanche dernier et continuera, les deux dimanches suivants, de leur enseigner la vraie façon d'arriver au bonheur en ce monde et en l'autre. Beaucoup de simplicité, de limpidité, et d'élégance dans la phrase, c'est la manière du P. Lord, dont les débuts dans la chaire de Québec sont pleins de promesses.

— Mardi, le 4 mars, Mgr l'Administrateur a présidé, à l'Hôtel-Dieu de Lévis, aux élections des principales officières. Ont été élues : R. M. Marie du Précieux-Sang, *assistante* ; R. M. Marie de la Providence, *maitresse des novices* ; R. M. Marie de l'Ange-Gardien, *hospitalière* ; R. M. Sainte-Marie-Madeleine, *dépositaire* ; RR. MM. Saint-Pierre-Célestin et Saint-Antoine, *conseillères*.

La vente des boissons enivrantes

La résolution qu'on lira ci-dessous a été adoptée par plusieurs conseils municipaux du district de Sherbrooke. Des personnes graves, après avoir réfléchi sur le sujet, sont d'avis qu'il y a là la vraie solution de la question, toujours débattue et jamais réglée de façon satisfaisante, de la réglementation de la vente en gros ou en détail des liqueurs enivrantes.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ce document dont l'importance nous paraît considérable :

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE, COMTÉ DE WOLFE

A une assemblée du conseil de cette municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi, le 10^e jour du mois de février 1902, à laquelle assemblée étaient présents messieurs les conseillers J.-N. Crépeau, Aimé Raïche, Joseph Beaubien, Chs Boutin, Evariste Desilets, Antoine Devin, sous la présidence de M. Crépeau, maire.

Sur motion de M. le conseiller Evariste Désilets, secondé par M. le conseiller Aimé Raïche, la résolution suivante est unanimement adoptée :

Attendu que, dans l'intérêt du bon ordre et de la morale, il est désirable que les conseils locaux possèdent le pouvoir de réglementer le commerce des liqueurs, selon qu'ils le jugeront opportun et de manière à prohiber au besoin la vente en gros aussi bien que la vente en détail ;

Attendu que le système actuel de licences constitue une véritable source d'abus et un continuel défi aux autorités légitimes de chaque paroisse ;

Attendu que le comité judiciaire du Conseil Privé vient, par sa décision dans l'appel du Manitoba, d'étendre la juridiction des législatures provinciales touchant le commerce des boissons alcooliques au point de conférer auxdites législatures le droit de prohibition totale ;

Attendu que la législature de cette Province peut, en vertu de cette décision, amender l'Acte des Licences de Québec dans n'importe quel sens qui sera jugé utile au bien public ;

Que, dans l'opinion de ce conseil, il est opportun que ledit Acte des Licences soit amendé, dès la prochaine session, de manière à conférer aux conseils locaux le droit de prohiber la vente, tant en gros qu'en détail, de toutes les boissons alcooliques.

Que copie de la présente délibération soit transmise à l'honorable premier ministre de la Province et au député du comté.

J.-H. CREPEAU,

Maire.

Dr A. THIBAUT,

Sec.-Trés. M. St-C.

La
lang
reux
dée
perfi
cent,
facil
Co
prop
tituc
l'ind
pond
tins
de ta
leurs
les d
les p
nale,
table
en fa
De
carac
Pour
déve
unie
une
mun
qu'el
Sans
ratio
térêt
(1)
la Soci
-ution
l'Évém
institu

Société du Parler canadien-français (1)

Le mouvement créé en ces derniers temps en faveur de la langue française, vient d'aboutir à un résultat tout à fait heureux et absolument important. Une société vient d'être fondée dans le but d'étudier le « parler canadien-français, » de le perfectionner, de le défendre contre les dangers qui le menacent, surtout contre l'invasion de mots étrangers qui ont trop facilement cours dans notre langage ordinaire.

Cette société veut travailler d'une manière efficace, par une propagande sérieuse et bien ordonnée, à remplacer cette multitude de termes anglais ou autres en usage dans le commerce, l'industrie, les arts et métiers, par les termes français correspondants. Elle espère arriver à son but en publiant des bulletins spéciaux ; en vulgarisant les expressions nouvelles à l'aide de tableaux représentant les outils des différents métiers avec leurs noms propres, en regard, et destinés à être placés dans les différentes boutiques et usines ; en enrôlant dans ses rangs les personnes désireuses de travailler à une œuvre aussi nationale, soit en substituant dans leur langage personnel les véritables expressions françaises aux expressions anglaises, soit en favorisant autour d'eux l'usage de ces mêmes expressions.

De tout temps on a reconnu que la langue était le premier caractère et l'un des liens les plus puissants de la nationalité. Pour rester libre, forte et grande, pour arriver à son plein développement et atteindre sa fin, une race doit demeurer unie en corps de nation ; et des trois qualités qui constituent une nation, l'unité de la foi, l'uniformité des mœurs et la communauté du langage, la dernière a d'autant plus d'importance qu'elle est en quelque sorte la sauvegarde des deux autres. Sans elle, la nation disparaît et il n'y a plus qu'une agglomération d'hommes réunis par une passagère communauté d'intérêts.

(1) Le manque d'espace nous a empêché jusqu'ici d'annoncer la fondation de la Société du Parler canadien-français, dont M. l'avocat Rivard, professeur d'éloquence à l'Université, a été le promoteur. L'article que nous reproduisons de *l'Événement* du 22 février, exprime en termes excellents l'objet de la nouvelle institution. R.É.P.

C'est pour assurer à notre parler cette vitalité féconde et cette unité caractéristique, que les publicistes canadiens-français avaient déjà, par des études remarquables, mais isolées, cherché à le perfectionner et à l'épurer, quand la conférence de M. Tardivel, d'abord applaudie à Montréal, puis distribuée par la Province, est enfin venue créer un mouvement considérable qu'il serait regrettable de voir s'éteindre. On paraît comprendre mieux que jamais que des dangers multiples menacent la langue française au Canada: influence du milieu, contact habituel et nécessaire avec des idiomes étrangers, tendances décadentes du langage dans la littérature, le commerce et l'industrie modernes, déformation graduelle du parler populaire laissé à lui-même, goût trop prononcé pour quelques formes vieilles. Plusieurs voudraient réagir, voudraient parler français, qui ne le peuvent pas. Les mots français nous manquent, bien souvent, et notre vocabulaire s'émaille d'expressions anglaises qui ont fort mauvaise figure. C'est ainsi qu'on « drave » des « logs », qu'on « shunt » des « plates-forms », et qu'on « malle » des « post-cartes » !...

La nouvelle société reconnaît les efforts de tous ceux qui ont à cœur la conservation et le perfectionnement du parler canadien-français; elle proposerait à ses membres l'étude de la philologie française, et en particulier l'étude de notre parler dans son histoire, son caractère et ses conditions d'existence; et chercherait les meilleurs moyens de préserver la langue française en Canada, tout en lui conservant le caractère propre qu'ont pu lui imprimer des aptitudes physiologiques particulières et des conditions sociales nouvelles.

Eh bien ! mardi dernier (18 février), cette « Société du Parler canadien-français » a été fondée, à Québec. Dans une salle de l'université Laval, se sont réunis un certain nombre de citoyens, qui ont jeté les bases de l'association. Un programme a été tracé, un projet de règlement a été adopté, et dès la prochaine assemblée, qui aura lieu le 27 février courant, on se mettra à l'œuvre. C'est aux anglicismes qu'on a résolu de s'attaquer d'abord. Après quelque temps, la société publiera un bulletin, et l'on verra qu'elle aura déjà fait des travaux utiles.

Un premier bureau a été formé, mar li soir. Voici les noms des directeurs :

Pr
de l'u
Pré
Vic
Sec
Arc
Dir
Tardi
Les
canad
Huar
Eug. l
ment,
L'u
et les
Dès
tributi
\$1.00)
corresj
La s
memb
adhési
à son
de leur
Déjà
faire p
bien g

Dan
M. Edr
mes les
de s'éc
multitu
toutes
M. E

Président honoraire : Monsieur l'abbé O. Mathieu, recteur de l'université Laval.

Président : L'honorable A. Turgeon.

Vice-président : Mgr J.-C. K.-Laflamme.

Secrétaire : M. Adj. Rivard.

Archiviste : Monsieur l'abbé S.-A. Lortie.

Directeurs : L'hon. Ths Chapais, M. le Dr Vallée, M. J.-P. Tardivel, M. J.-E. Prince, M. l'abbé C. Roy.

Les autres membres fondateurs de la Société du Parler canadien-français sont : MM. les abbés A. Gosselin, V.-A. Huard, Frs Pelletier, H. Simard, MM. N. LeVasseur, Eug. Rouillard, J.-T. Dumontier, L.-J. Demers, de *l'Événement*, Ernest Roy, M. P. P., et Jules Dorion, M. D.

L'université Laval a offert l'hospitalité à la nouvelle société, et les réunions auront lieu à la salle de lecture.

Dès maintenant on peut s'inscrire comme membre actif (contribution \$2.00), ou comme membre adhérent (contribution \$1.00), en s'adressant à l'archiviste ou au secrétaire. Toute correspondance doit être adressée à l'université Laval, à Québec.

La société, bien que formée à Québec, entend recruter ses membres dans toute la Province, et elle espère recevoir les adhésions de tous les Canadiens-Français qui veulent s'associer à son œuvre et y travailler en lui communiquant le résultat de leurs études et de leurs observations particulières.

Déjà un bon nombre de nos concitoyens ont demandé de faire partie de cette belle société, qui est destinée à rendre de bien grands services à notre population.

Et tout cela pour rien !

Dans sa dernière *Causerie littéraire* adressée à *l'Univers*, M. Edmond Biré parle de M. Emile de Girardin, l'un des hommes les plus fiévreusement actifs qu'ait vus le siècle qui vient de s'écouler, fondateur de la *Presse*, de la *Liberté*, et d'une multitude d'autres publications, en même temps que mêlé à toutes sortes d'affaires commerciales.

M. Edmond Biré raconte ainsi ses derniers moments :

« Je le vois devant mes yeux, peu d'heures avant sa mort (4 avril 1881). Quelque froideur s'était mise dans nos relations depuis qu'ayant imprudemment désavoué la guerre à laquelle il poussa plus que personne, il avait, en récompense, obtenu d'être député de Paris, à la place de Grévy, devenu Président de la République. Cependant, quand j'appris qu'il avait été frappé d'apoplexie, j'accourus et demandai à le voir. On refusa; j'insistai. « Allez au moins lui dire que je suis là. — Qu'on le fasse entrer! » s'écria-t-il immédiatement. Je le trouvai dans un fauteuil, rasé de frais, habillé, la moitié du corps paralysée. Il me tendit sa main restée libre et, avec le sourire affectueux des vieux jours, me dit: « Je suis heureux de vous voir. » Il me parla de son état sans illusion, et faisant retour par un mot sur les différentes luttes de sa vie, l'œil fixe, la voix forte: « *Et tout cela pour rien, POUR RIEN, POUR RIEN!* » Je lui serrai une dernière fois la main, et, quelques heures après, il n'était plus. »

Que de gens, forcés, en arrivant au tribunal de Dieu, de reporter leurs regards en arrière, de considérer toute la suite de leur vie, la verront pleine d'agitation dans le vide! Il ne leur restera rien de l'argent qu'ils auront amassé, rien des honneurs qu'ils auront ambitionnés, rien de l'action qu'ils auront exercée, rien que les péchés commis pour opérer ou se procurer tout cela, les péchés et leur éternel châtement!

(Semaine religieuse de Tournai.)

La guerre des Juifs

Londres, 12 février.

L'abominable campagne dont l'Afrique australe est le théâtre, depuis bientôt trois ans, sera probablement connue dans l'histoire sous le nom de « guerre des Juifs. » C'est le titre qui lui convient.

Les capitalistes, dans l'intérêt desquels elle est faite, et qui subventionnent la « presse jaune, » sont presque tous des Juifs allemands. Les marchés passés par le ministère de la Guerre sont conclus avec des Israélites étrangers qui s'enrichissent aux

dépen
derni
s'agis
verné
le rev
dité
franc
Aujoi
Le m
viand
Hébr
moye
dicat
listes

Depu
le pays

Un
la scie
fils de
de Q
Le

les sa
se fat
l'un d
temps
phyte
de cor
identi
Mexiq
émine
dernie

dépens des contribuables anglais saignés à blanc. La semaine dernière, il n'était bruit que du « scandale de la remonte. » Il s'agissait de monter la yeomanry envoyée en Afrique. Le gouvernement passa un marché avec un Juif nommé Lewison qui le revendit à un coreligionnaire du nom de Hauser, commandité par la maison Rothschild. Conclusion : 200 millions de francs passèrent dans la poche des intermédiaires israélites. Aujourd'hui, nouveau scandale. Cette fois il s'agit de viande. Le ministère a passé un marché pour l'approvisionnement en viande de l'armée d'Afrique avec un certain Bergl, encore un Hébreu, si je ne me trompe. Celui-ci a revendu son contrat moyennant 100 000 livres sterling (2 500 000 francs) à un Syndicat composé de MM. Beit, Wernher, Marks, etc. . . les capitalistes amis de M. Rhodes !

F. DE BERNHARDT.

(*La Croix.*)

Une découverte ethnologique

Depuis quelques semaines, l'information suivante fait son tour de presse dans le pays :

Une grande découverte ethnologique vient d'être mise par la science au crédit de l'un des nôtres, le Rév. P. Jetté, S. J., fils de Sir Louis-A. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Le Rév. Père Jetté exerce présentement son apostolat parmi les sauvages Nulato, près du cercle polaire, et a dû pour cela se familiariser avec leur langage. Dans une lettre adressée à l'un de ses collègues du Nouveau-Mexique, il y a quelque temps, il citait quelques particularités de la langue de ses néophytes. Quelle ne fut pas la surprise du collègue en question de constater que les mots cités par le Rév. P. Jetté étaient identiquement les mêmes que ceux des Apaches du Nouveau-Mexique ! Le fait a été porté à la connaissance de philologues éminents, et la correspondance qui s'est échangée entre ces derniers et notre missionnaire canadien a établi au delà de

tout doute l'identité d'origine des sauvages Nulato des régions arctiques et des Apaches du Nouveau-Mexique.

Nous avons communiqué ce récit à M. Alphonse Gagnon, du département des Travaux publics. M. Gagnon, qui est bien, croyons-nous, le seul de nos compatriotes qui ait étudié à fond l'époque préhistorique de l'Amérique du Nord, nous a donné son avis sur cette découverte dans la lettre suivante, qu'il nous a ensuite, sur notre demande, permis de publier :

Québec, 18 février 1902.

Cher monsieur,

Je vous remercie de la délicate attention que vous avez eue de m'envoyer le No du *Manitoba* du 12 du courant, contenant la mention de la découverte du P. Jetté. J'ai lu cette nouvelle avec un grand intérêt.

Il ne faut pas confondre les Apaches, tribus nomades habitant les frontières du Mexique et des Etats-Unis, avec les anciens peuples civilisés du Mexique, du Pérou et de l'Amérique centrale. Ceux-ci, suivant moi, étaient de toute autre origine que celle que l'on attribue généralement aux nombreuses peuplades répandues sur tout le territoire des Etats-Unis et de l'Amérique du Nord, auxquelles se rattachent les Apaches, tant par leur aspect physique que par leurs mœurs et leur horreur instinctive de toute civilisation, et il est possible que la découverte du P. Jetté, d'un idiome ressemblant à celui des Apaches et maintenant encore en usage chez des tribus de l'extrême Nord, confirme le fait de l'origine asiatique de nos sauvages. La tribu des Indiens Nulato dont parle le P. Jetté serait restée isolée sur le lieu qui a dû servir autrefois de passage aux immigrants asiatiques. Toutefois, cette découverte n'en est pas moins extraordinaire, lorsque l'on sait la facilité avec laquelle les idiomes indiens se transforment.

Encore une fois, je vous remercie pour cet envoi qui m'a fort intéressé.

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur,

ALPH. GAGNON.

US

La

évén

annale

Les

Voici

sujet :

Pék

prince

assis s

Les

puis l

trône,

Mu

répond

présen

qui écl

ment l

qu'elle

Conges

L'im

qu'elle

Conges

secréta

des lég

Un l

rière o

Uchida

(1) No

sidérable

chinois,

la civilis

fond sur

En Chine (1)

UNE RÉCEPTION A LA COUR. LES DAMES EUROPÉENNES

La réception qui vient d'avoir lieu à la cour chinoise est un événement qui marquera comme une date mémorable dans les annales du Céleste Empire.

Les femmes des diplomates ont été reçues à l'européenne. Voici les détails fort intéressants qui nous parviennent à ce sujet :

Pékin, 2 février. — L'impératrice douairière, entourée de princesses et de dames, occupait le trône; l'empereur était assis sur une petite plate-forme au centre de la salle.

Les femmes, en entrant, firent trois révérences à l'empereur; puis Mmes Conger, Uchida, Romano et Garcer, gravissant le trône, firent des révérences à l'impératrice douairière.

Mme Conger lut alors un discours. L'impératrice douairière répondit avec une extrême gracieuseté. Le ministre d'Autriche présenta toutes les dames à l'impératrice, puis à l'empereur qui échangea des poignées de main. Les dames se retirèrent dans l'antichambre. L'impératrice y pénétra et serra longuement les mains de Mme Conger. En sanglotant, elle s'écria qu'elle se repentait vivement de l'attaque des légations. Mme Conger répondit que tout serait oublié.

L'impératrice, retirant de très riches bagues et des bracelets qu'elle portait, les passa aux doigts et aux poignets de Mme Conger; puis elle complimenta chaudement les femmes des secrétaires français et américain, lesquelles ont assisté au siège des légations.

Un banquet fut servi sur trois tables. L'impératrice douairière occupait la place d'honneur, entourée de Mmes Conger et Uchida. L'empereur, seul homme présent, présidait la seconde

(1) Nous aimons à citer cet extrait de la *Croix* du 4 février, à raison des considérables transformations qui y sont indiquées dans les hautes sphères de l'Empire chinois, où l'on semble enfin décidé à faire tomber les barrières qui empêchaient la civilisation européenne d'y pénétrer. Il ne faut pourtant pas faire trop de fond sur de telles espérances, quand on connaît un peu le caractère chinois. R.É.P.

table. Leurs Majestés choquèrent leurs verres avec les invitées. L'impératrice douairière, parlant avec animation, déclara que la Chine renoncerait à son isolement, adopterait les meilleurs points de la vie occidentale et enverrait des étudiants à l'étranger.

Les deux souverains, après le banquet se mêlèrent aux invitées, et causèrent avec toutes; ils donnèrent à chacune une paire de bracelets, des bagues et autres souvenirs, et furent affables avec les enfants.

Nos collègues classiques

TABLEAU D'HONNEUR DU MOIS DE FÉVRIER

Collège de Lévis

RHÉTORIQUE—1er, M. Jean-Marie Roy (*Lévis*); 2e, M. Maurice Morisset (*Sainte-Hénédine*).

BELLES-LETTRES — 1er, M. Eugène Baillargeon (*Saint-Anselme*); 2e, M. Joseph Laflamme (*Lévis*).

VERSIFICATION—1er, M. Oscar Proulx (*Wolfestown*); 2e, M. Adélarde Picher (*Portneuf*).

HUMANITÉS—1er, M. Emilio Goulet (*Lévis*); 2e, M. Joachim Tremblay (*Baie Saint-Paul*).

COURS COMMERCIAL

CLASSE D'AFFAIRES — 1er, M. Charles L'Espérance (*Sainte-Anne des Monts*); 2e, M. Napoléon Bélanger (*Saint-Joseph de Beauce*).

QUATRIÈME — 1er, M. William Guay (*Bienville*); 2e, M. Moïse Lavoie (*Bienville*).

TROISIÈME A. — 1er, M. Joseph Dufour (*Baie Saint-Paul*); 2e, M. Benoît Dussault (*Ecureuils*).

TROISIÈME B. 1er, M. Wilfrid Brunelle (*Saint-Raphaël*); 2e, M. Alphonse Pouliot (*Château-Richer*).

SECONDE M. A. 1er, Arthur Routhier (*Saint-Malachie*); 2e, M. Henri Blanchard (*Québec*).

SECONDE M. B. — 1er, M. Louis Tardif (*Saint-Jean-Chrysostome*); 2e, M. Edouard Guay (*Bienville*).

PREMIÈRE A. — 1er, M. Joseph Lemay (*Saint-Flavien*); 2e, M. Henri Dassylva (*Lévis*).

PREMIÈRE B. — 1er, M. Georges Blais (*Saint-Anselme*); 2e, M. Roméo Mercier (*Lévis*).

PRÉPARATOIRE — 1er, M. Emile Bégin (*Lévis*); 2e, M. Philippe Thivierge (*Lévis*). T. LACHANCE, ptre, préf. des Etudes.

Bibliographie

Avant et après la Communion, par l'abbé P. Lejeune, chanoine honoraire de Reims, aumônier du pensionnat des Frères. Beau volume in-12 écu (XII-396 pp.)... 3.00.

Ouvrage approuvé par S. E. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims. (Librairie de P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.)

Comme semblerait l'indiquer, au premier abord, son titre si modeste, le nouvel ouvrage de M. Lejeune ne vient pas grossir le nombre de ces pieux formulaires, à l'aide desquels on essaie parfois de ranimer la dévotion dans le cœur des communiants. En homme qui sait à quoi s'en tenir sur l'efficacité de ces palliatifs, l'auteur va droit à la source du mal. Si la communion ne produit pas, à beaucoup près, les fruits abondants que fait espérer sa toute-puissance, c'est que les chrétiens oublient trop et la pureté des intentions qui doivent les amener au divin banquet, et l'importance du rôle que l'Eucharistie est appelée à remplir dans l'économie de leur vie spirituelle. Aussi M. Lejeune, mettant tout d'abord les âmes en face du tabernacle, leur demande-t-il de placer l'Eucharistie dans son vrai cadre, au centre de la vie chrétienne. Ensuite, plein de cette idée que la piété n'est vraiment solide et durable qu'à la condition de s'appuyer sur une foi éclairée, l'auteur s'étudie sans cesse à expliquer et à démontrer clairement toutes les assertions qui se succèdent sous sa plume. Pour fortifier la croyance des fidèles aux merveilles du plus auguste de nos sacrements, il ne craint même pas de les introduire dans des régions trop souvent inexplorées, et de traiter devant eux des questions que nos modernes sceptiques abandonnent si dédaigneusement aux spécialistes de l'Ecole...

Après des instructions si sûres, toutes faites de lumière et remplies d'une chaleur communicative, l'auteur est bien en droit d'espérer que la préparation et l'action de grâces ne seront plus, pour un trop grand nombre de communicants, des exercices stérilisés par l'ennui et la routine. Elles seront, au contraire, par rapport au sacrement de nos autels, semblables à deux racines vigoureuses, qui plongeront dans un sol riche en suc nourriciers, et qui utiliseront, pour le plein développement de la plante, tous les éléments nutritifs qu'une attention délicate de la Providence a placés à leur portée. On rencontre, en effet, dans toute la trame de cet ouvrage, harmonieusement fondues avec les spéculations les plus élevées, des réflexions morales fort sérieuses, qui, sans avoir rien de grondeur et d'austère, trouvent moyen de s'imposer à l'attention des lecteurs les moins recueillis. À la lumière de ces enseignements, les fidèles comprendront mieux l'importance de la communion et l'influence prédominante qui lui appartient dans le travail de la perfection : les âmes éprouvées de langueur et d'aridités sauront ce qu'elles doivent penser de leur état ; les âmes tièdes apprendront qu'elles ne peuvent se résigner à une vie toute contraire aux desseins du Dieu de nos autels, et voudront aller puiser la générosité et la ferveur dans un sacrement qui a la vertu spéciale d'augmenter la charité. Il n'est pas jusqu'aux mondains qui, s'ils veulent être de bonne foi, ne devront déposer leurs préjugés contre la fréquente communion, et se décider à expérimenter par eux-mêmes combien il est véritable qu'au banquet des anges, l'âme saturée de Dieu sent s'amortir graduellement en elle le goût des plaisirs sensuels. Enfin, les théologiens de profession seront heureux eux-mêmes de retrouver, sous une forme toujours aussi noble que gracieuse, les enseignements qu'ils ont puisés à l'école des plus grands maîtres...

GAILLOT, pr. S. S.

— *Le Catéchisme de Controverse.* — Cet opuscule, récemment recommandé par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, est maintenant en vente à la librairie J.-P. Garneau, 6, rue de la Fabrique, Québec.

C'est une brochure in-12, de 84 pages, bien imprimée sur bon papier. — Prix : 10 centins l'unité ; \$ 1.00 la douzaine ; \$ 7.50 le cent.